



Ministère du Plan

*Le Ministre*

N° 884 /CAB/MIN.PL/ITIE/MLD/2011

**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur Président de la République, Chef de l'Etat  
*(Avec l'expression de mes Hommages le plus déférents)*
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
*(Avec l'expression de ma Haute Considération)*
- Monsieur le Ministre des Mines
- Monsieur le Ministre des Hydrocarbures
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Katanga
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Bas-Congo
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu
- Monsieur le Président de la FEC
- Monsieur l'Administrateur de la FEC

**(Tous) en RD Congo**

**A Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'entreprises extractives**

**(Tous) en RD Congo**

**Concerne : Votre engagement à soutenir l'ITIE**

**Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'entreprises,**

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo est un pays mettant en œuvre l'ITIE. A l'issue du processus de validation débuté depuis bientôt deux ans, notre pays n'a pas pu atteindre le statut de pays conforme pour diverses raisons. Les organes internationaux de l'ITIE ayant reconnu d'une part, les efforts fournis par notre pays dans la mise en œuvre et d'autre part, la complexité dans la gestion du secteur extractif, ont accepté que la RDC recommence le processus de validation comme pays candidat pour une période de 18 mois, allant du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 1<sup>er</sup> mars 2013.

A cet effet, l'exigence 9 des nouvelles règles de l'ITIE, édition 2011, sur base desquelles la RDC sera validée exige que les entreprises extractives de chaque pays mettant en œuvre l'ITIE expriment leur soutien public à l'Initiative par le biais d'une déclaration publique effectuée par leur président ou un représentant dûment mandaté.

En ce qui concerne notre pays, le Comité National où siègent les représentants des industries extractives publiques et privées, réuni en atelier d'évaluation de l'ITIE-RDC du 15 au 16 septembre 2011, a formulé un certain nombre de recommandations, à la suite de l'analyse des causes de la non-conformité notamment, le soutien des entreprises extractives à l'ITIE.

Faisant suite à ces recommandations, nous avons l'honneur de vous transmettre l'acte d'engagement que nous vous prions de bien vouloir compléter et nous le retourner au Secrétariat Technique, sise au 1525, Boulevard du 30 juin, Immeuble ex-Shell à Kinshasa/Gombe, Téléphone : + 243 998325538, E-mail : [secretariat@itierdc.org](mailto:secretariat@itierdc.org).

Veillez agréer, **Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprises**, l'expression de ma parfaite considération.

**Olivier KAMITATU ETSU**





## ACTE D'ENGAGEMENT À SOUTENIR L'ITIE-RDC

Je, soussigné \_\_\_\_\_

(1) Agissant en qualité de \_\_\_\_\_

(2) Raison sociale \_\_\_\_\_

**Conformément aux Nouvelles Règles de l'ITIE, édition 2011 (Exigence 19a)**

(3) Déclare que notre entreprise s'engage à soutenir l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en RDC

★ En effectuant, dans les délais indiqués par le Comité Exécutif, les déclarations de tous les paiements versés au Gouvernement en vue de leur rapprochement avec les recettes du secteur extractif déclarées par l'Etat;

★ En versant, au plus tard le 30/11/2011, au titre de soutien financier à la mise en œuvre de l'ITIE, un montant de  \$ US \_\_\_\_\_ (en lettres) à

**RAWBANK CN-ITIE/SOUTIEN ENTREPRISES N°05101-01005795404-44 USD**

pour financer le plan d'actions approuvé par le Comité Exécutif pour la période de 18 mois à compter du 01/09/2011 au 01/03/2013 contre un reçu dûment signé par le Président du Comité Exécutif.

(4) Le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC s'engage à son tour à publier le présent acte sur le site web de l'ITIE de même qu'un rapport trimestriel de l'utilisation des fonds alloués ainsi qu'un rapport d'un auditeur indépendant au 01/03/2013.

Ainsi fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ en deux originaux.

Nom et prénoms du signataire \_\_\_\_\_

Signature

Qualité du signataire \_\_\_\_\_

Raison sociale \_\_\_\_\_

Scellé de  
l'entreprise

Adresse complète \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Sous-seing,

Olivier KAMITATU ETSU

Ministre du Plan  
Président du Comité Exécutif

## **Exigence ITIE19**

**Les entreprises pétrolières, gazières et minières doivent soutenir la mise en œuvre de l'ITIE.**

- a) Toutes les entreprises qui évoluent dans les secteurs concernés devront exprimer leur soutien public à l'initiative par le biais d'une déclaration publique effectuée par leur président ou un représentant dûment mandaté ; participer ou soutenir le processus multipartite ; divulguer les données convenues, auditées selon les normes internationales et coopérer avec le validateur quant aux questions portant sur les formulaires des entreprises.
  
- b) Au début de la Validation, le validateur doit contacter toutes les entreprises pour les informer de l'exigence consistant à remplir le formulaire et leur demander de lui renvoyer les formulaires. En outre, le validateur doit demander aux entreprises de faire des commentaires sur les enseignements tirés et sur les meilleures pratiques. Les entreprises fourniront ces commentaires soit en remplissant l'espace prévu à cet effet sur le formulaire d'auto-évaluation, soit en fournissant des preuves orales au validateur lorsque la question est de nature confidentielle.